

AVIS DU COMITE INTER-ETATS

En faisant l'économie de ces affaires, la Sous- Commission des Affaires Fiscales a présenté à la plénière du Comité Inter-Etats la substance de ses travaux, qui ont porté sur l'examen de trente-neuf (39) dossiers d'agrément aux professions libérales règlementées de la Comptabilité et de la fiscalité, qui ont reçu les avis suivants :

A- En ce qui concerne les agréments des professionnels libéraux de la fiscalité.

Sur Dix-huit (18) dossiers de personnes physiques et morales examinés :

- Treize (13) dossiers de **personnes physiques** ont reçu un avis favorable, dont sept (07) dossiers introduits par le Cameroun et six (06) par le Congo ;
- Quatre (04) dossiers de personnes physiques ont reçu un avis défavorable, dont trois (03) dossiers introduits par le Cameroun et un (01) par le Congo ;
- Un (01) dossier de **personne morale** introduit par le Cameroun a reçu un avis défavorable.

B- S'agissant des agréments des professionnels libéraux de la comptabilité.

Sur vingt et un (21) dossiers de personnes physiques et morales examinés :

- Treize (13) dossiers de **personnes physiques** ont reçu un avis favorable, dont douze (12) introduits par le Cameroun et un (01) par le Congo ;
- Deux (02) dossiers de personnes physiques, introduits par le Cameroun ont reçu un avis défavorable ;
- Trois (03) dossiers de **personnes morales** ont reçu un avis favorable, dont deux (02) introduits par le Cameroun et un (1) par le Congo ;

- Trois (03) dossiers de personnes morales ont reçu un avis défavorable, dont deux (02) dossiers introduits par le Cameroun et un (01) dossier introduit par le Congo.

C - Corrigendum (05 dossiers).

Il a porté sur les corrections des erreurs matérielles constatées sur certaines décisions, notamment :

- ZOUNA YIMMELI (erreur sur le nom)
- DJONA Jean (erreur sur le mois de naissance)

En outre, deux (2) décisions non signées précédemment ont été transmises à nouveaux pour signature. Il s'agit de :

- Société ARC (*déjà agréée en février 2014 mais dont la Décision d'agrément n'avait pas été signée*).
- WATREMEZ Erik Gérard Jean, de nationalité gabonaise et demeurant à Libreville (GABON). *Ce dossier a déjà été traité favorablement au cours de la session du CM d'octobre 2016 à Malabo. Le postulant a été agréé sous le numéro EC 580, mais la Décision n'avait pas été signée.*

Enfin, un Expert -Comptable déjà agréé sur une décision collective, demande l'établissement d'une décision individuelle. Il s'agit de :

- NGOUA Analet (faire une Décision individuelle)

Le Comité Inter-Etats a suivi avec attention ce compte rendu des travaux de la Sous-Commission des Affaires Fiscales et en a pris acte. Aussi, transmet-il avec avis favorable au Conseil des Ministres de l'UEAC, pour adoption, les projets de Décisions y relatifs.

Fait à MALABO, le 22 OCT 2018

LE PRESIDENT




ABOUBAKAR Adam Ibrahim